

Maîtrise de l'énergie - Programme de travaux - Tranches annuelles - Année 2003

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Le programme de maîtrise de l'énergie pour l'année 2003 a été établi sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle de 135 000 €.

Ce total peut être décomposé de la façon suivante :

* Groupes scolaires imputés au chapitre 90.213.2313.2612 CS 30900 abondé par des transferts de crédits des chapitres 90.413.2313.2612 CS 30900 et 90.020.2313.2612 CS 30900 de 3 000 € et 12 968 €	39 000 €,
* Piscines imputés au chapitre 90.413.2313.2612 CS 30900	10 000 €,
* Patinoire imputés au chapitre 90.414.2313.2612 CS 30900	11 000 €,
* Salles de spectacles imputés au chapitre 90.314.2313.2612 CS 30900	64 000 €,
* Bâtiments administratifs imputés au chapitre 90.020.2313.2612 CS 30900	11 000 €,

Le programme proposé est le suivant :

- . Groupe scolaire La Grette : remplacement automate,
- . Groupe scolaire Helvétie : remplacement automate et brûleur,
- . École primaire Viotte : remplacement brûleur,
- . École primaire Sapin : installation automate,
- . Piscine Mallarmé : remplacement armoire électrique pour automate,
- . Patinoire La Fayette : remplacement automates groupes fiouls et CTA,
- . Kursaal : remplacement chaudières, brûleur automate (tranche 1),
- . CTM : remplacement armoires électriques pour automates chaufferie et mécanique.

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission Environnement est invité à :

- approuver le présent programme de travaux prévisionnels et les transferts de crédits mentionnés ci-dessus,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés après consultation ainsi que les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2003.

«Mme Annaïck CHAUVET : Pour compléter ce rapport sur les tranches annuelles de notre programme de maîtrise de l'énergie, je souhaite tout d'abord vous rappeler ce soir que la Ville de Besançon s'investit dans des actions de maîtrise de l'énergie depuis les années 1970 et que l'existence d'un service Électricité-Chauffage au sein de nos services municipaux est un fort atout pour mener à bien notre politique de maîtrise de l'énergie. Je pense que c'est en partie grâce à ces actions entreprises de longue date que nous pouvons engager aujourd'hui des actions plus volontaristes dans le domaine des énergies renouvelables. Nous avons sur Besançon des outils nécessaires à une bonne maîtrise de l'énergie. Cependant il nous reste encore beaucoup à faire pour économiser de l'énergie. Par rapport à la référence mondiale décidée à Kyoto, il faudrait diviser par 4 nos consommations. Nous avons reçu lors de la dernière réunion de la Commission Environnement le rapport énergétique chauffage pour la saison de chauffe 2001/2002. Ce rapport montre que de 1978 à 1997 notre consommation chauffage n'a cessé de diminuer. Depuis 1997, la consommation chauffage est en légère augmentation. Ceci est dû au fait qu'une bonne gestion de nos dépenses en électricité- chauffage ne peut se faire que si l'on veille également au renouvellement régulier du matériel. C'est pourquoi la tranche annuelle de maîtrise de l'énergie pour l'année 2003 est consacrée à des travaux sur nos installations de chauffage. De tels travaux peuvent nous permettre de ralentir momentanément la croissance de nos consommations mais pour regagner, voire abaisser le seuil de 1997, il nous faudra nous engager dans une politique de maîtrise de l'énergie pluriannuelle forte et durable. Aujourd'hui nous remplaçons nos chaudières au nombre de 2 par an alors qu'il serait souhaitable d'en changer 7 par an pour respecter leur durée de vie qui est de 15 ans. Sans changement du rythme des remplacements, nos chaudières atteindront l'âge de la retraite à 47 ans. Personnellement, je fonde beaucoup d'espoir en certains remaniements des services municipaux qui devraient nous permettre de travailler transversalement avec toutes les politiques concernées par les économies d'énergie.

M. LE MAIRE : Merci à Annaïck qui a rappelé effectivement nos grands axes, nos grandes politiques en matière de maîtrise de l'énergie, c'est bien».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Environnement et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.